



Rapport d'activité

2024

Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS UN PARC PAYSAGER



Sommaire

- 04 Éditorial
- 06 Le conseil d'administration
- 07 Une équipe au service des familles
- 08 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 10 Les faits marquants en 2024
- 12 Une démarche environnementale exemplaire
- 14 Un patrimoine artistique remarquable
- 16 La rénovation du site des Joncherolles



- 20 Les services funéraires
- 22 La gestion du cimetière
- 25 Points de repère
- 28 L'activité du cimetière en 2024
- 36 Les moyens financiers du Syndicat pour l'année 2024
- 38 Le crématorium
- 40 La chambre funéraire

Le cimetière intercommunal des Joncherolles, un service public pour les habitants du territoire

Les villes adhérentes au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles, Epinay-sur-Seine, la commune nouvelle de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Villetaneuse, composent une part notable du département de la Seine-Saint-Denis, département riche de diversité.

À l'heure où le modèle local est remis en cause, où les valeurs démocratiques et sociales s'effondrent, je veux défendre ce modèle de service public de qualité. Cet espace public, un des plus grands cimetières d'Île-de-France, doit savoir répondre aux enjeux de proximité, s'adapter, se développer et garantir un accès à tous les publics.

Plus de 250 000 habitants de ces communes connaissent et utilisent le cimetière des Joncherolles qu'ils ont dû à un moment de leur existence fréquenter pour avoir accompagné un proche dans sa dernière demeure.

Depuis maintenant plus de 5 ans, avec le conseil d'administration du Syndicat, nous n'avons pas failli. Nos ambitions pour un cimetière au service des familles n'ont pas varié.

Les familles en deuil ont été accueillies dans les meilleures conditions possibles. Encore récemment, en janvier de cette année, une nouvelle division pour les défunts de confession musulmane a été ouverte.

La circulation des usagers a été facilitée par la rénovation des voiries dans les divisions en sursol, toutes les rampes ainsi que les cheminements, ont été restaurés dans ce but. Attentifs aux publics fragiles, deux de ses rampes d'accès sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, de même que toutes les voiries des divisions rénovées, la cour et l'accès aux boutiques des marbriers. Un axe central accessible en toute sécurité aux personnes à mobilité réduite a été créé des divisions nord au sud.

Ce n'est qu'une action parmi beaucoup d'autres en faveur de tous les publics et de la transition écologique, que le cimetière des Joncherolles porte de manière exemplaire.



Les surfaces minérales perméables sont réduites, la biodiversité végétale encouragée avec le remplacement des végétaux dégradés par de nouvelles essences plus variés et les compléments de plantations au sein des divisions, dans une acquisition en circuit court.

La circulation de l'eau se transforme progressivement pour se réaliser en surface. L'apport de terres de comblements, la création de noues qui alimentent des bassins, permettent à l'eau de circuler suffisamment dans le cimetière hors de tout réseau d'assainissement. Le cimetière peut s'enorgueillir d'économiser la ressource d'eau en n'ayant pas besoin d'arroser les 20,5 hectares de sa surface.

Le cimetière vit maintenant au rythme des saisons.

Attachés à ce lieu, nous veillons, avec le conseil d'administration, à ce que le cimetière offre le meilleur accueil aux familles qui le fréquentent et s'adapte à l'évolution des pratiques et des attentes de ses usagers. Sa personnalisation, son entretien, la qualité d'accueil de tous ses usagers sont pour moi des valeurs intangibles que quotidiennement l'équipe du syndicat veille à respecter.

Pendant ces 5 années, l'ensemble funéraire a poursuivi sa transformation pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année a vu une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce véritable écrin de verdure.

Je suis personnellement honoré d'avoir présidé le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles, et d'avoir pu contribuer avec le conseil d'administration à l'inscrire dans une trajectoire de grande proximité avec ses usagers, les habitants de notre territoire.



Dieunor Excellent

Président

Maire de Villeteuse

Une équipe au service des familles



PRÉSIDENT

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse



DÉLÉGUÉ

Farid BENYAHIA
Adjoint au Maire
d'Épinay-sur-Seine



VICE-PRÉSIDENT

Guy JOUVENELLE
Conseiller municipal
de la commune nouvelle
de Saint-Denis



DÉLÉGUÉ

Christophe PIERCY
Conseiller municipal
de la commune nouvelle
de Saint-Denis



DÉLÉGUÉE

Emna SGHAIER
Adjointe au Maire
de Saint-Ouen-sur-Seine



DIRECTRICE DU SYNDICAT

Valérie BAILLY



Au sein du cimetière intercommunal des Joncherolles, une équipe composée d'un responsable de « Site » et d'une responsable « Ressources » assure l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles ainsi qu'avec les opérateurs funéraires. Un peu moins de dix agents prennent en charge la gestion et l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements.

Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives nécessaires. L'administration est assurée par trois personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, les inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Deux gardiens (agents techniques) et un agent d'entretien, encadrés par la responsable « Ressources » assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et des emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures, l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, les menus travaux, l'entretien des locaux et la sortie des poubelles.

La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux. Un gardien, au moins, est toujours présent, chaque jour de la semaine sur le site dès que le cimetière est ouvert au public. Les jours de week-end, le cimetière est ouvert au public sans la présence d'un gardien.



Équipe du Syndicat

Des agents des services financiers des villes de Villetaneuse, de Saint-Denis et les équipes du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG), apportent également leur appui au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) pour la gestion des finances et des ressources humaines.

Didier Babbucci a en charge la responsabilité du site et coordonne toutes les missions opérationnelles.

Valérie Bailly assume la direction du Syndicat.

Le savez-vous ?

En 2024, le cimetière a pris en charge 18 477 opérations funéraires. Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les familles et les opérateurs funéraires représente près de 4 122 heures de travail. Le temps passé par l'équipe administrative au service du public représente 1 776 heures de travail.

Un cimetière unique dans un espace paysager

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le SICJ gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes, soit un bassin de population de plus de 250 000 habitants.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



Une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons dont un salon omniculture.



Un **jardin du souvenir** aménagé en 2015, doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion.



Des **enfeus** aménagés en hauteur.



Une **marbrerie** installée à proximité du jardin du souvenir.



Un **crématorium**, entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR), également équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques.



Un **columbarium**, ouvrage emblématique de l'architecte Robert Auzelle, ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires.



De **nombreuses divisions** avec des parties réservées aux inhumations en pleine terre ou en caveau et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.



Plusieurs **divisions confessionnelles** accueillent les défunts dans le respect de leurs rites.



Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'est adapté à l'évolution des pratiques.

En 1978, le cimetière se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Il sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis régulièrement à compter de 2012.

Depuis maintenant plus de 10 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit pour offrir aux familles des services plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi à la proximité de deux stations de tramway (lignes T5 et T8).



....Pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Deux nouvelles divisions dédiées aux défunts de confession musulmane ont vu le jour en début en 2020 et en 2025, en complément des deux espaces déjà existants.

Cet ensemble funéraire est un **service public, animé par une équipe d'agents qui assure un service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.



Les faits marquants en 2024



Des instances actives

En 2024, le comité du Syndicat s'est réuni le 27 mars, le 25 juin et le 17 décembre. Il a adopté 31 délibérations. Le Président du Syndicat a pris 443 décisions en matière funéraire, 4 décisions en matière d'affaires générales et 45 arrêtés. 7 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

Participation aux « Journées européennes du patrimoine » 2024

Pour la 11^e année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux 41^e Journées européennes du patrimoine sur le thème de « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » et « Patrimoine maritime »

Label « Architecture contemporaine remarquable »

Le cimetière des Joncherolles a obtenu le label « Architecture contemporaine remarquable ». Ce label du Ministère de la Culture vient reconnaître et valoriser un intérêt architectural et technique, un caractère exemplaire ou innovant, une singularité ou une appartenance à un mouvement architectural reconnu.

Le cimetière des Joncherolles a été retenu comme possédant les qualités requises et a pu bénéficier de cette distinction.



Une plaque de création originale a été conçue par le Ministère de la Culture, issue du recyclage de matériaux plastiques en écho aux mille et une solutions que l'architecture expérimente. La plaque est visible à l'entrée du crématorium des Joncherolles.

Cérémonie du temps de mémoire

Le 23 novembre 2024, s'est déroulée la cérémonie des temps de mémoire du crématorium des Joncherolles. Pour cette année 2024, la thématique proposée était « Le chemin intérieur ».

La cérémonie s'est déroulée, en présence de Monsieur Dieunor EXCELLENT, Président du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ), de Monsieur Guy Jouvenelle, Vice-Président du SICJ.

M. JOUVENELLE a introduit la cérémonie et montré une attention particulière à toutes les familles présentes. Monsieur JOUVENELLE a remercié l'équipe du crématorium qui accomplit une mission d'intérêt général indispensable, à savoir, proposer un lieu de sépulture et de souvenir répondant aux souhaits des habitants dans le respect de leurs choix d'inhumation.

Temps marquant du temps de mémoire, le personnel du crématorium a lu les témoignages transmis par les familles, pendant que quelques photos des défunts s'affichaient.

Les textes lus par les agents du crématorium particulièrement émouvants, ainsi que les intermèdes musicaux se sont efforcés de restituer la thématique du « Chemin intérieur ».

Les équipes du crématorium ont, en geste d'hommage, distribué une rose jaune aux familles présentes.

La Toussaint 2024

Le week-end de la Toussaint est un moment important pour le cimetière des Joncherolles. Un communiqué de presse annonçant l'événement a été publié dans la presse spécialisée et généraliste le 4 octobre 2024, puis relayé sur le site internet du Syndicat. Plusieurs villes du Syndicat l'ont diffusé sur leur site internet voire sur les réseaux sociaux. Un dépliant de 4 pages a été remis aux familles qui se présentaient à l'accueil et distribué dans les services d'état civil des communes adhérentes.



La fréquentation du cimetière pendant ces journées de la Toussaint 2024 est revenue nettement à la hausse avec une augmentation de quasiment 50 % en nombre de personnes véhiculées. Ce niveau de fréquentation est cohérent avec l'activité du cimetière (inhumations, opérations funéraires) également revenue à un niveau plus important. Si on estime à 2,5 personnes le taux d'occupation moyen de chaque voiture, près de 1537 personnes véhiculées (1460 en 2021, 1145 en 2022, 1030 en 2023) ont visité le cimetière des Joncherolles pendant la semaine de la Toussaint.

Comme chaque année, l'ensemble du personnel du Syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté du lieu et garantir la sécurité dans le cimetière.

Site internet du syndicat

Depuis le début de l'année 2024, le Syndicat présente son nouveau site internet où il est possible de trouver toutes formes d'informations, des horaires jusqu'aux téléservices et les actualités, avec la possibilité pour les familles de consulter les informations de leur concession. La dernière rubrique dite « À savoir » permet d'accéder à une revue de presse funéraire.

+ d'informations :
www.cimetierejoncherolles.fr



Une démarche environnementale exemplaire

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles s'est durablement inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, respectueuse de l'environnement, avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources consommées sur le site.

Dès 2013, le cimetière intercommunal des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique écologique exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle, sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé des usagers, des agents, comme des professionnels qui travaillent sur le site. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée.

À l'été 2017, une nouvelle étape a été franchie, avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace.

Chacun des chantiers conduit depuis, recouvre une dimension respectueuse de l'environnement et de l'économie des ressources (arrosage naturel, création de noues, travail des talus, drains de conduite de l'eau dans le sol, bassin de déchargement, choix des espèces dans des espaces de biodiversité).

Cette démarche recouvre de multiples facettes :

Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.

Place à la biodiversité

- Cinq ruches, installées en 2014, produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des « Miels d'Île-de-France ».
- Une convention a été signée avec l'association « À l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.

Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur fatale des fours du crématorium, pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements, permet de faire des économies sur la consommation et le coût de l'énergie.
- La création d'un jardin sec, en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium, génère une économie importante de consommation d'eau et d'entretien. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.
- L'arrosage naturel est favorisé par la mise en place de noues et de drains dans toutes les divisions du cimetière.





Développement des espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.

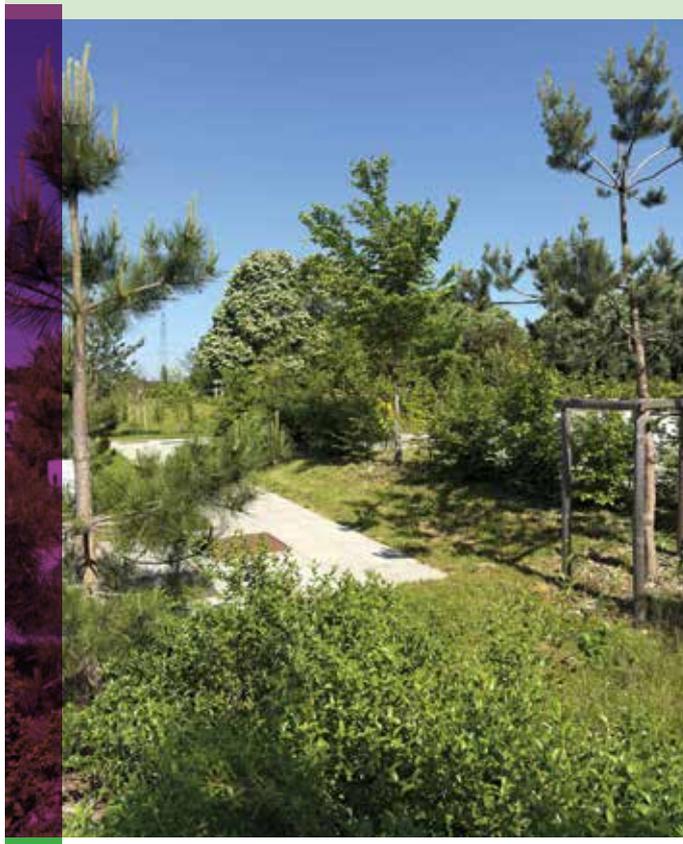


À SAVOIR

Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà de son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la "trame verte" urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces.

Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville. Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



Un patrimoine artistique remarquable

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.

Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...



- Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe grec attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».
- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.
- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium.
- Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



... valorisé dans une promenade commentée du cimetière intercommunal des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Ce support rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste, à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), de l'œuvre de Robert Auzelle, vient en appui de la signalétique « Parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Une cinquième vidéo, ajoutée en 2024, présente le site en vue aérienne. Elles sont toutes en ligne sur le site internet du Syndicat :

www.cimetierejoncherolles.fr



La rénovation du site des Joncherolles

Depuis 2012, un ambitieux programme de travaux pluriannuels a été engagé afin de rénover le site du cimetière intercommunal des Joncherolles. Ces travaux permettent notamment d'harmoniser les services funéraires aux demandes des familles, mais également de s'adapter à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), des travaux d'envergure ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, concepteur du site, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, et à les adapter aux normes d'accessibilité actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

Les aménagements réalisés depuis dix ans

Un **jardin du souvenir**, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond pour les vingt prochaines années aux besoins et attentes des familles, toujours plus nombreuses à choisir la crémation.

La **signalétique**, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

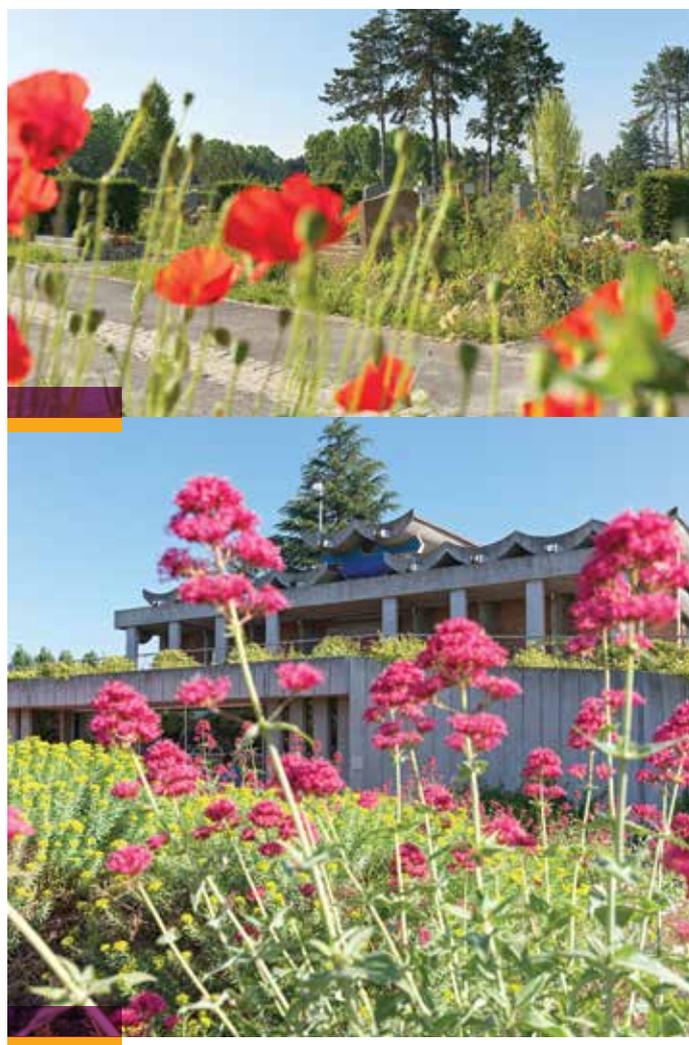
La **demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** a été approuvée par l'arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, programmés sur 9 ans, ont débuté en 2016.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation de la chaleur fatale pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales imperméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus économe. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les **végétaux dégradés** des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de nouvelles essences dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Les **vestiaires du personnel du cimetière** ont été déplacés dans le bâtiment « M » du cimetière. Le bâtiment « L » a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.





Première phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et sur la rénovation des structures en béton des quatre premières rampes d'accès aux divisions en sursol.



Rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont été réalisés en 2020. La pandémie a eu pour conséquence de décaler le démarrage des travaux pendant plusieurs mois pour commencer en juin 2020 avec une application stricte des consignes sanitaires.

Le chantier a permis de rendre accessible la cour des marbriers et les boutiques aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pour permettre un confort de marche et de visibilité, la cour a été rénovée avec le remplacement du revêtement au sol et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.



La rénovation du site des Joncherolles



Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux, outre la rénovation des voiries, ont permis de finaliser le remplacement des plantations et de réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le traitement de l'eau dans les divisions est effectué par différentes actions dans chaque chantier, qui vont des terres de comblement, du choix des essences d'arbres, à la sélection des sépultures.

L'axe central a été retravaillé et les noues ont été améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface. Par ailleurs, un chemin pour les personnes à mobilité réduite a été créé du nord au sud et permet d'accéder à toutes les divisions en toute sécurité.



Travaux réalisés en 2024

Aménagement d'une division pour les défunts de confession musulmane

Lieu de mémoire unique, le cimetière intercommunal des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.

Le cimetière des Joncherolles réserve de longue date une place à tous les cultes. La première division pour les défunts de confession musulmane a ouvert en 2001, d'autres ont suivi, dont la dernière la division n°24 ouverte en janvier 2020, au tout début de l'épidémie du COVID-19.

Nous avons tous vécu cette dramatique période qui a vu des familles entières porter en terre l'un des leurs. Cette division prévue, à l'origine, pour permettre d'inhumer dans la tradition, une dizaine d'années encore, ne le pourra pas, puisque, plus aucun emplacement n'est disponible depuis déjà plusieurs années.

Aussi, pour que ce service public funéraire puisse se poursuivre pour les habitants du territoire, le conseil d'administration a décidé la création d'une division de 250 emplacements à proximité de la précédente pour les défunts de confession musulmane. Certains emplacements seront réservés aux nouveaux nés décédés dans un hôpital du territoire. Cette division n° 25 a ouvert au mois de janvier 2025.





Pose des nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a été programmée. Le nombre de portes changées au 31 décembre 2024 est de 1 383 sur 2 400 soit 58 % des portes.

Pour l'année 2024, 25 portes ont été remplacées. Il restera donc 1017 portes à changer.



Deuxième phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des cinq dernières rampes d'accès aux divisions en sursol.

Ce chantier débuté en 2023 s'est terminé en avril 2024 et a conclu la rénovation totale des rampes.

Les services funéraires

Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité de services en matière d'inhumation et de destination des cendres.

Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en pleine terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Quel que soit ce choix, le Syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble et de délimiter la concession.

Il est possible d'acquérir des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an. Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles est la présence sur le site de 1200 enfus¹ réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquièrent pas de concession, soit pour l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Les caveaux du syndicat

Le cimetière propose aux familles d'acquérir une concession en caveau monobloc déjà construit qui viennent en remplacement de la construction de caveau.



¹ L'enfeu : case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

² Les jardins cinéraires : espaces paysagers dans lesquels les familles peuvent acquérir une concession de 1m² (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

³ Le cavurne : petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.

Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée, soit en « jardin cinéraire² », soit en cavurne³, soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet, dans les divisions du cimetière.



La dispersion des cendres

À la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au « Jardin du souvenir » rénové en 2014.





Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du Syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes, limitativement en case de columbarium ;
- Les Français établis hors de France ayant droit à une inscription sur les listes électorales de l'une des communes adhérentes.



Durée des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans.

Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture⁴ dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément aux articles L2223-1, L2223-3, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des « terrains communs »⁵.

Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en terrain commun (pleine terre, caveaux syndicaux, columbarium, enfeus...). Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de proposer des enfeus ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu. Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

⁴ Sépulture : Lieu d'inhumation.

⁵ Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune, c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

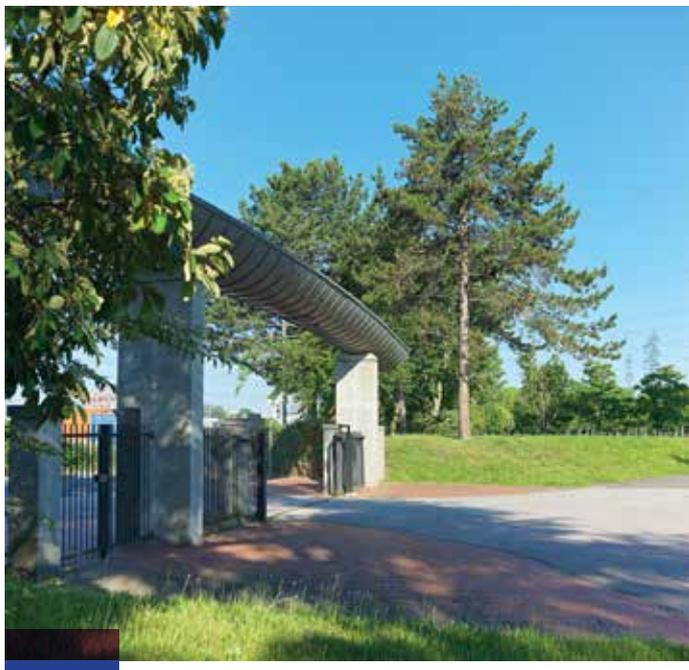
La gestion du cimetière

Le Syndicat gère un nombre de concessions qui varie chaque année selon le nombre d'inhumations, d'exhumations et de reprises de concessions effectuées.

Au 31 décembre 2024, le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 484 (- 0,62 %) :

- 8 806 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 439 concessions cinéraires* (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 239 concessions en enfeus.

Au 31 décembre 2024, le Syndicat dénombre 261 sépultures de terrain commun dont 254 sont occupées par des personnes défuntées dépourvues de ressources suffisantes (soit 97 %) et 7 personnes inhumées en terrain commun le sont à la demande des familles (soit 3 %).



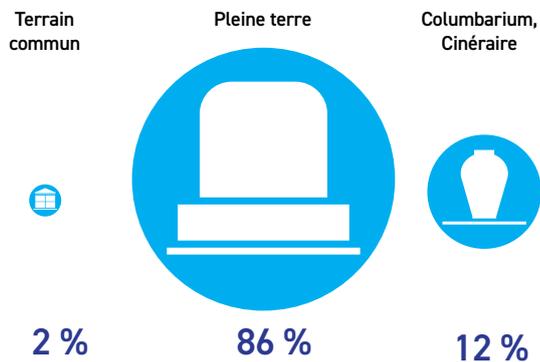
* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel** (appelé aussi « ruche ») doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.

Au 31 décembre 2024, le nombre de défunts inhumés est de 22 030 (21 716 en 2023, 21 393 en 2022, 21 101 en 2021) soit + 1,45 %.

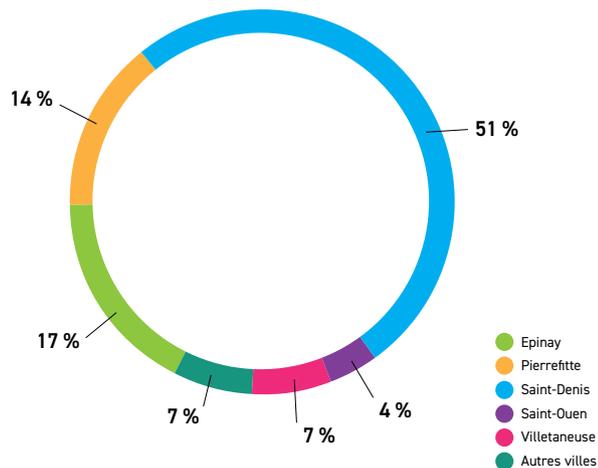
Le cimetière est occupé à 71,60 % avec 14 619 emplacements au total dont 4 152 emplacements libres (846 pleine terre, 598 caveaux de famille, 1 149 cases de columbarium, 1 173 enfeus, 77 caveaux syndicaux, 308 cinéraires, ruches ou cavurnes).

Sont libres : 83 % des enfeus, 48 % des cases de columbarium, ainsi que 13 % des emplacements pleine terre.

> CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



> CONCESSION PAR VILLE





Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée depuis moins de cinq ans, le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le Syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées (ex : lettres de relances, lettres de reprises, affichage au pied des

divisions, affichettes sur les sépultures), les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. C'est donc au président du Syndicat qu'appartient la responsabilité d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés.

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'une semelle ou d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière.

Ces opérations sont réalisées par un opérateur funéraire mandaté par la famille.





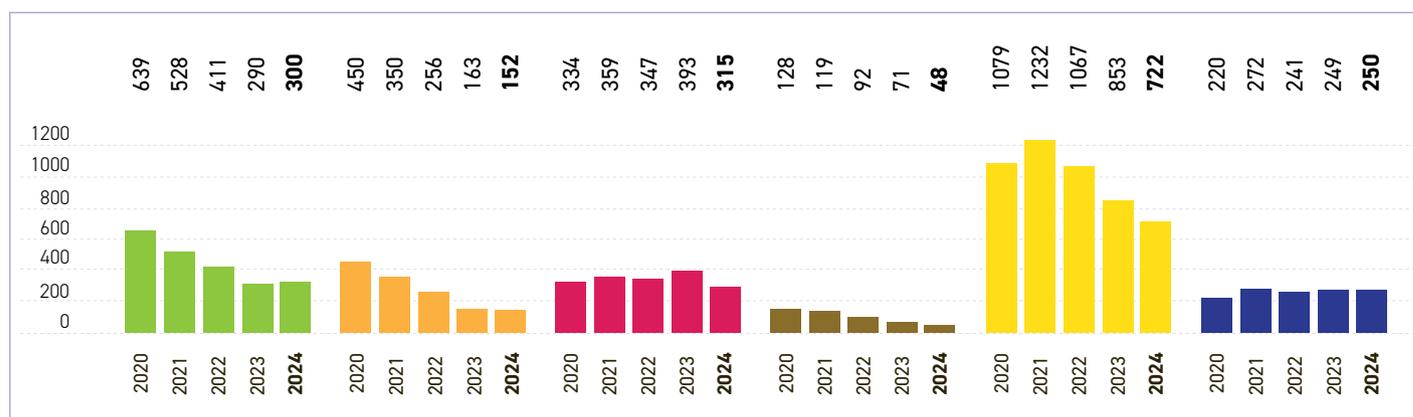
Points de repère



Synthèse de l'activité du cimetière des Joncherolles en 2024



Comparaison avec les années précédentes



- Inhumations
- Achats de concession
- Renouvellements de concessions
- Travaux par la régie du cimetière
- Travaux funéraires
- Reprises de concessions

Points de repère

État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2024⁶

Au 1^{er} janvier 2025, la population française est de 68,6 millions d'habitants d'après le bilan démographique 2024 de l'INSEE publié le 14 janvier 2025. En 2024, 663 000 bébés sont nés en France. C'est 2,2 % de moins qu'en 2023 et près de 21 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme en 2024, après 1,66 en 2023. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994.

Les prévisions de l'Insee, pour 2024, sont de 646 000 décès en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2023. Cette hausse est liée à l'arrivée, à des âges de forte mortalité des générations du baby-boom. Elle dépasse ainsi le niveau de 2019. Le chiffre définitif sera publié par l'Insee dans le courant du mois de mai 2025.

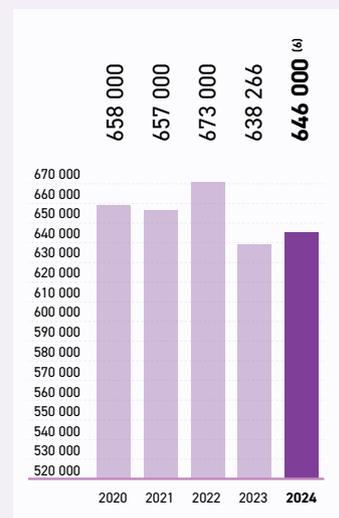
En 2024, le solde naturel, soit la différence entre les nombres de naissances et de décès enregistrés sur l'année, s'établit à + 17 000, soit le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En baisse régulière depuis 2007, le solde naturel a chuté en 2020 sous l'effet d'une baisse des naissances et surtout, d'une forte hausse des décès due à la pandémie de Covid-19. Depuis, il est resté à un niveau bas. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, mais il a diminué en 2022, les décès restant à un niveau élevé. Il baisse de nouveau en 2023 puis en 2024 les naissances diminuant plus fortement que les décès.

Décès en France

En 2024, le nombre de décès est estimé à 646 000, toutes causes confondues, soit un niveau un peu plus élevé que celui de 2023 (+ 1,1 %).

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19 et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité. La hausse de la mortalité en 2024 s'explique ainsi par le vieillissement de la population. Depuis 2011, le nombre de décès a tendance à augmenter du fait de l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nombreuses du baby-boom, nées de 1946 à 1974. La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

79 854 décès ont été projetés par l'INSEE en 2024 en Île-de-France (78 770 en 2023, 83 202 en 2022, 82 928 en 2021, 91 273 en 2020).



Dont, en Seine-Saint-Denis, 9 179 décès ont été projetés par l'INSEE en 2024 (9 179 en 2023, 9 845 en 2022, 10 324 en 2021, 11 104 en 2020).

Espérance de vie

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle se stabilise en 2024, à 85,6 ans pour les femmes et atteint pour la deuxième fois 80 ans pour les hommes.

Elle se stabilise donc à un niveau historiquement élevé, après une nette hausse en 2023 (+ 0,5 an pour les

⁶ Source : Vie Publique, INSEE.
Référence : Données régionales et départementales sur les décès en 2024.
Décès quotidiens et mensuels depuis janvier 2024 | INSEE.



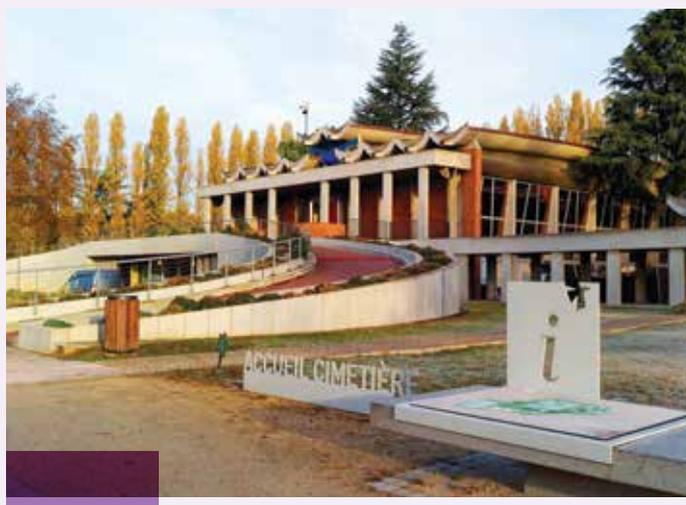
Évolution de la crémation en France et en Île-de-France

femmes, + 0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes. Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure en 2021 à son niveau de 2019 et 2022, années également marquées par une forte mortalité.

Au 1^{er} janvier 2025, en France, 21,8 % des habitants ont au moins 65 ans, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

Cette situation est commune à tous les pays de l'UE27. En 2023, dans l'UE27, les personnes d'au moins 65 ans

représentent 21,3 % de la population. C'est en Italie que cette part est la plus élevée (24,0 %). Fortes de leur fécondité relativement élevée ces quinze dernières années, l'Irlande, la Suède et la France ont les parts de jeunes de moins de 15 ans les plus élevées de l'UE27 (respectivement 19,3 %, 17,4 % et 17,3 %, contre 14,9 % pour l'ensemble de l'UE27 en 2023). Au 1^{er} janvier 2025, en France, cette part diminue à 16,7 %, en lien avec la baisse des naissances.



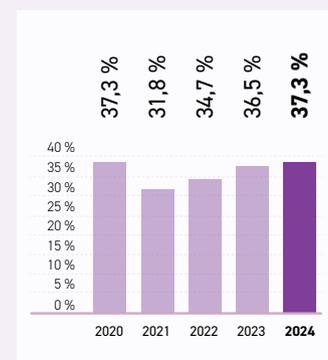
Crémations en France (Source OGF)

284 000 crémations devraient être effectuées en 2024 (275 829 en 2023, 283 459 en 2022, 269 531 en 2021) au niveau national.

Le taux de crémation en France en 2024 devrait être de 45,9 % contre 45 % en 2023 (+ 0,9 %).

Taux de crémation en Île-de-France (Source OGF)

29 819 crémations ont été réalisées en 2024 dans les 18 crématoriums d'Île-de-France (28 707 en 2023) soit une augmentation de + 3,9 %. Le taux de crémation en Île-de-France est de 37,3 %, contre 36,5 % en 2023, soit une augmentation de 2,25 %.



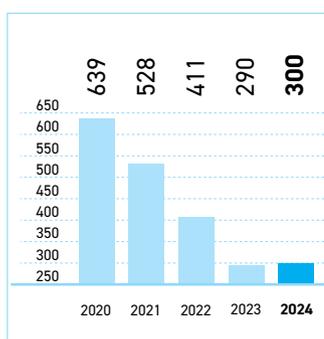
L'activité du cimetière en 2024

Les virus grippaux et le virus du Covid-19 continue à circuler à bas bruit. Fort heureusement, le nombre de décès a significativement ralenti depuis l'année 2023. Aussi, son impact sur l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, (inhumations, achats de concessions), est visible. Le niveau d'activité est revenu depuis 2 années à ce qui était constaté bien avant la pandémie.

Les inhumations dans le cimetière des Joncherolles

Nombre d'inhumations

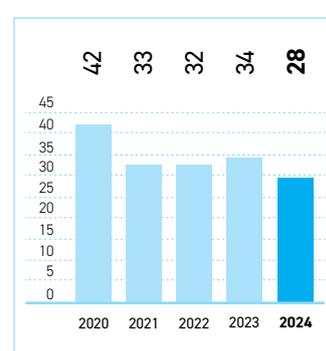
300 inhumations ont eu lieu au sein du cimetière des Joncherolles pour l'année 2024. Le nombre d'inhumations a augmenté de 3,5 % par rapport à 2023.



Inhumations en terrain commun

Au cours de l'année 2024, 28 personnes ont été inhumées en terrain commun :

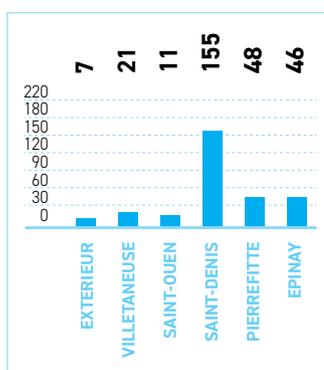
- 27 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en enfeus,
- 1 défunt a été inhumé en terrain commun à la demande de la famille (UDAF).



Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence des grands centres hospitaliers Delafontaine et Casanova, le nombre de défunts de la ville de Saint-Denis est le plus important.

Il convient de noter que 7 inhumations ont été réalisées pour des familles qui ne résident pas sur le territoire du Syndicat. Il s'est agi dans ce cas, soit d'inhumations en concessions existantes, soit de crémations au crématorium des Joncherolles, soit de dérogations au droit à inhumation.



Selon la réglementation en vigueur, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

Inhumations par types de concessions

Sur les 300 inhumations réalisées en 2024, 146 ont fait l'objet d'une vente de concession (49 %). Les 154 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (51 %).

Une majorité de familles choisissent d'inhumer leur défunt dans une concession pleine terre (51 %).

2024	Caveau syndical	Caveau famille	Pleine terre adulte	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Engazonnée paysagère	TOTAL
Dont achat de concessions	7	11	52	37	23	14	2	0	146
Dont concessions existantes	19	53	63	1	2	9	7	0	154
TOTAL	26	64	115	38	25	23	9	0	300

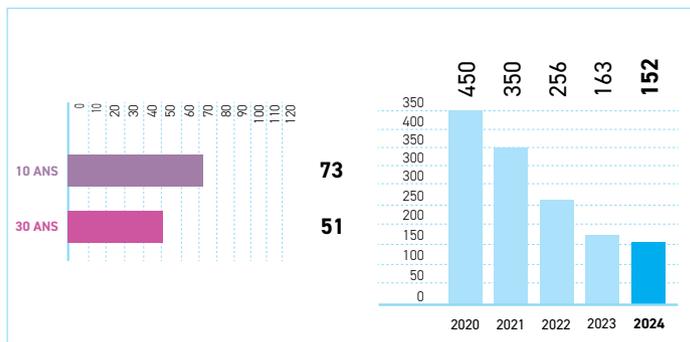


Les achats et renouvellements

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

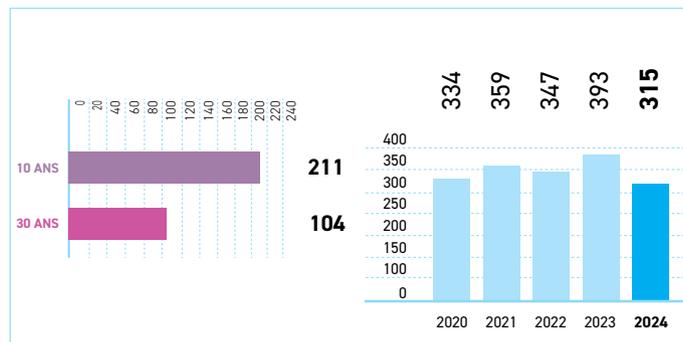
Achats

152 nouvelles concessions au total (73 de 10 ans, 51 de 30 ans et 28 terrains communs) ont été achetées en 2024 soit une diminution des achats de - 7 % comparativement à l'année précédente.



Renouvellements

315 concessions ont été renouvelées en 2024 soit une diminution de - 20 %. Excepté les années de l'épidémie, le nombre de concessions renouvelées se situe sensiblement depuis l'année 2016 aux environs de 300-350.

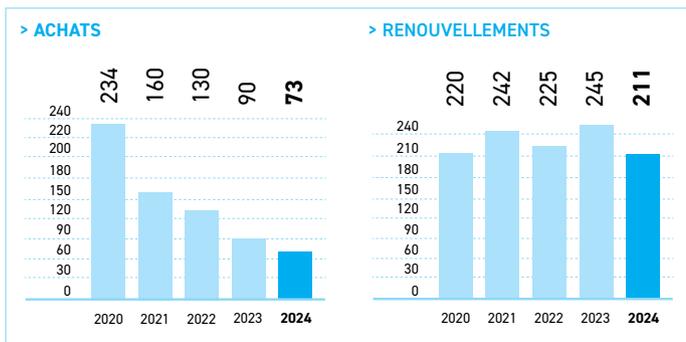


L'activité du cimetière en 2024



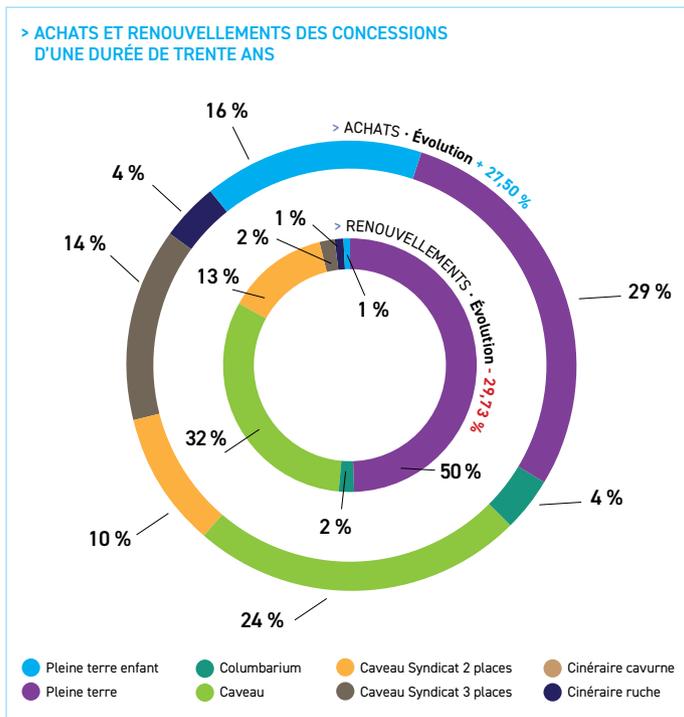
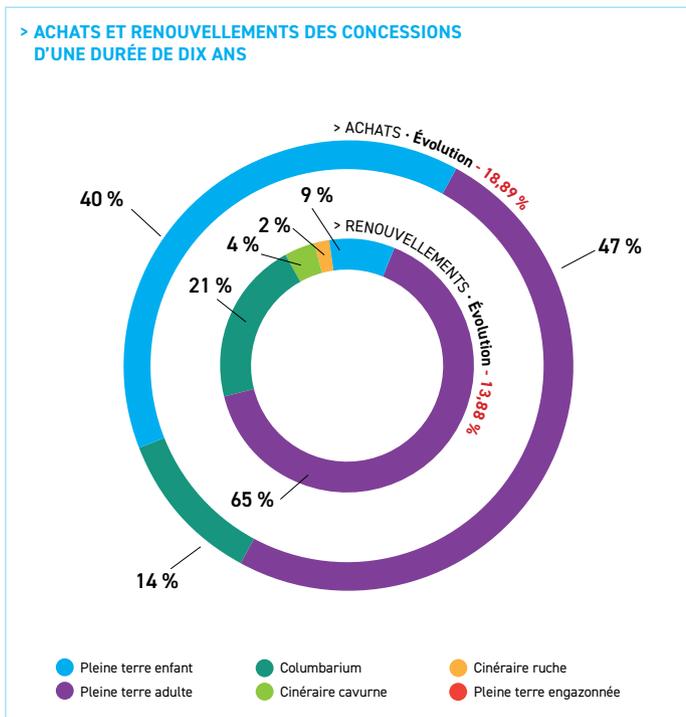
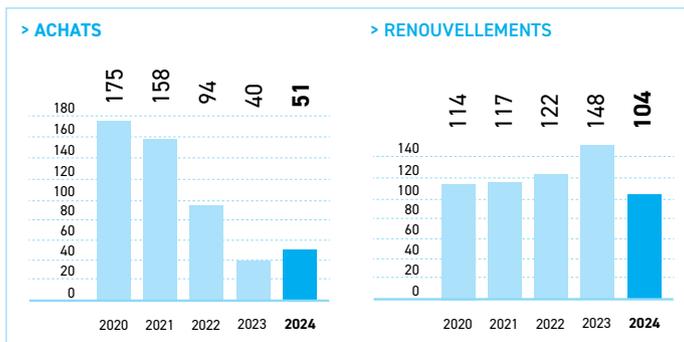
Les concessions d'une durée de dix ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de près de 19 % en 2024, passant de 90 à 73 concessions. Le nombre de concessions de 10 ans renouvelées est aussi en baisse de 14 % passant de 245 à 211. Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées, suivies par les cases de columbarium.



Les concessions d'une durée de trente ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a augmenté de 27 % en 2024, passant de 40 à 51 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est en baisse de 30 %, passant de 148 à 104. Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de pleine terre qui sont renouvelées en plus grand nombre, suivies par les concessions en caveau.





Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis la fin des années 1980. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

	2022	2023	2024
Concessions terrains	233	258	199
Cases de columbarium	41	55	54
Enfeus	39	24	23
Caveaux syndicaux			31
Cinéraire cavurnes et ruches			9
TOTAL	313	347	316

316 concessions ont expiré en 2024, dont 199 concessions de terrain (63 %), 54 cases de columbarium (17 %) et 23 enfeus (7 %), 31 caveaux syndicaux (10 %) et 9 cinéraires ruches-cavurnes (3 %).

Ces 316 concessions échues en 2024 se répartissent en 26 terrains communs de 5 ans, 195 concessions de 10 ans et 95 concessions de 30 ans.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
5 ans	39	24	26	+ 8,33 %
10 ans	160	200	195	- 2,50 %
30 ans	114	113	95	- 15,93 %
TOTAL	313	337	316	- 6,23 %

Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le Syndicat a entrepris, depuis le 1^{er} janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues, dans les divisions, le columbarium et les enfeus.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé. Les années qui suivent voient un nombre de reprises qui correspond au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2024, 250 reprises administratives de concessions ont été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, ou sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, ou encore sur des concessions abandonnées par les familles. Parmi elles, 183 (73 %) sont des concessions en pleine terre ou caveau, 35 (14 %) sont des concessions de columbarium et 32 sont des concessions en terrain commun (13 %).

Plan de reprise	2022	2023	2024
Columbarium	22	18	35
Pleine terre	200	190	183
Caveaux			
TC/Enfeus	19	18	32
TOTAL	241	249	250



L'activité du cimetière en 2024

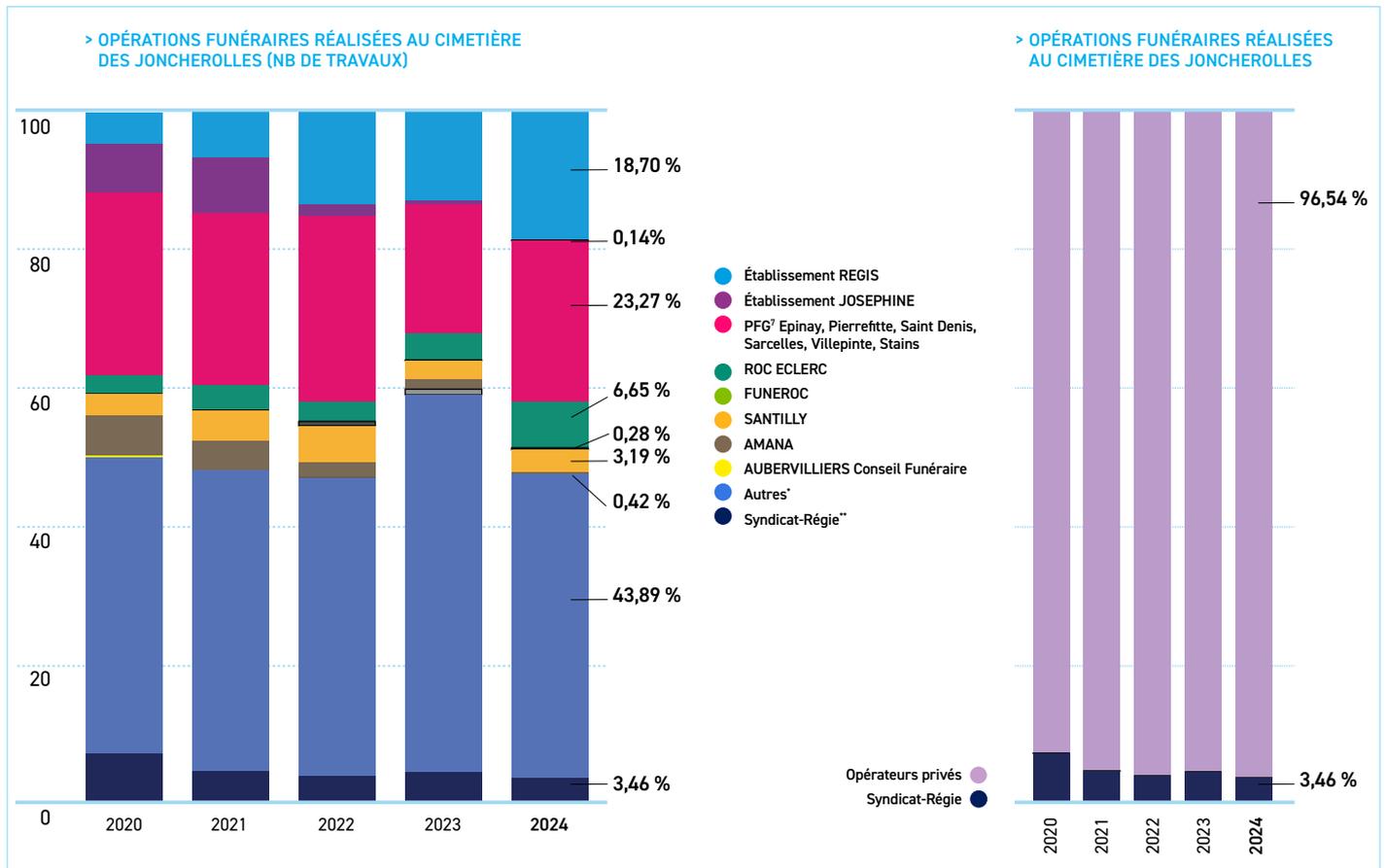


Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'une semelle, d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années pour des raisons qui leur appartiennent les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, de changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire de changer un défunt de cimetière.

En 2024, 722 travaux funéraires ont été réalisés dans ce cadre.

En 2024, la société REGIS, établissement localisé à l'intérieur du cimetière, prend en charge 19 % des travaux funéraires (+ 6 %). En 2024, la société des PFG intervient à hauteur de 23 % (+ 4 %) des travaux, bien qu'il y ait eu une tendance à la baisse depuis plusieurs années (32 % en 2018). Les 3^e et 4^e sociétés, à beaucoup intervenir pour la réalisation de travaux funéraires, sont respectivement, la sté Lescarcelles à 6,7 % et la sté Roc Eclerc à 6,6 %.



⁷ PFG : Pompes Funèbres Générales.

^{*} Autres sociétés de pompes funèbres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS - P.F.G., AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF, BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF, CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, EL'BADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUE LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF, JANAZA, JMB VILLEPINTTE, LESCARCELLES, LIBERTA, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLERC, OUMATI, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJE, PFMR, PSM PANTIN, REBILLON, REQUIEM, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOREAU, THOIN, WARGA ROGER.

^{**} Dans ce tableau sont dénombrés l'ensemble des travaux réalisés par la régie du Syndicat qu'ils aient donné droit à paiement ou pas (ex : changement de porte de columbarium).

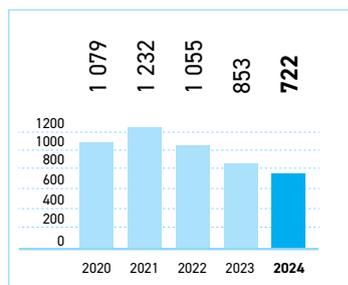


Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles.

En 2024, 722 travaux funéraires ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une diminution de 15 % par rapport à 2023.

> EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



Déplacements – Réunion de sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

Le nombre de déplacement ou de réunion de sépultures réalisés par tout opérateur et à la demande des familles est un peu inférieur au niveau des années précédentes et représente un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (4,35 %). Les exhumations peuvent correspondre à des défunts dont le corps est retourné dans son pays d'origine à la suite de la réouverture des frontières postérieurement à l'épidémie.

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2022	2023	2024
Nb opérations funéraires	43	50	25
Réduction de corps à la demande des familles	0	3	2
Exhumation pour transfert hors du cimetière	37	43	22
Réinhumation dans le cimetière	6	4	1
Réunion de plusieurs corps	0	0	0



L'activité du cimetière en 2024



Les prestations réalisées par le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, en 2024

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées par la régie le SPIC Joncherolles :

- La vente des caveaux syndicaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation),
- L'ouverture et la fermeture des caveaux provisoires et des cases de columbarium,
- La mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur : il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2024, le SPIC Joncherolles (régie du SICJ) a réalisé 24 opérations facturées (45 en 2023, 39 en 2022, 55 en 2021).

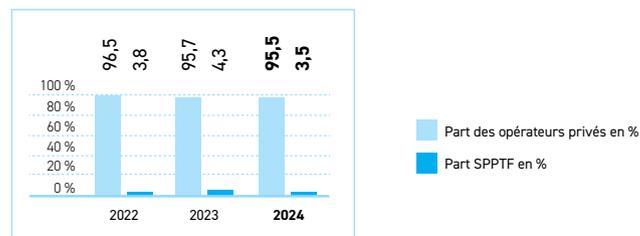
Les ventes de caveaux monobloc et de kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

	2022	2023	2024
Caveaux monoblocs 2 places	13	8	5
Caveaux monoblocs 3 places	3	0	4
Kits d'inhumation	37	18	15
TOTAL	53	26	24

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2020 et en 2021 est très supérieur aux années précédentes (+ 115 %) mais revenu à un niveau intermédiaire en 2022. Les années 2023 et 2024 marquent, comme pour l'ensemble du cimetière, un retour au niveau inférieur qui a précédé l'épidémie.

Bilan des travaux funéraires réalisés par les opérateurs privés ou le SPIC Joncherolles la régie du Syndicat

La part des opérateurs funéraires représente 95,5 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part du SPIC Joncherolles 3,5 % (4,3 % en 2023, 3,8 % en 2022, 4,5 % en 2021).





L'entretien des espaces verts du cimetière

Avec plus de **30 000 végétaux** (arbres d'ornement, conifères, arbustes, rosiers, buissons...), 10 400 mètres de haies et **1650 arbres** (Erable négundo, Erable plane, Cèdre de l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya, Prunier myrobolan, Epicéa commun, Pommier d'ornement, Sorbier des oiseleurs, Cerisier commun, Cerisier à fleurs, Peuplier noir d'Italie, Magnolia à grandes fleurs, Tilleul argenté...), le cimetière offre aux familles et aux visiteurs des espaces naturels et près de 2 km d'allées de promenades.

Afin de préserver ce cadre propice au développement de la faune et de la flore, des travaux de réhabilitation des espaces verts sont réalisés sur l'ensemble du site. Le cimetière des Joncherolles s'est doté également d'un **plan de désherbage avec des méthodes alternatives** (manuelles, ou mécaniques) pour arrêter l'utilisation de pesticides.

La présence de végétation spontanée ainsi que les moyens de désherbage varient selon les différents espaces végétalisés qui composent le cimetière. Certaines surfaces sont en effet plus propices à la pousse d'herbes spontanées. La végétation est plus présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts et des familles.

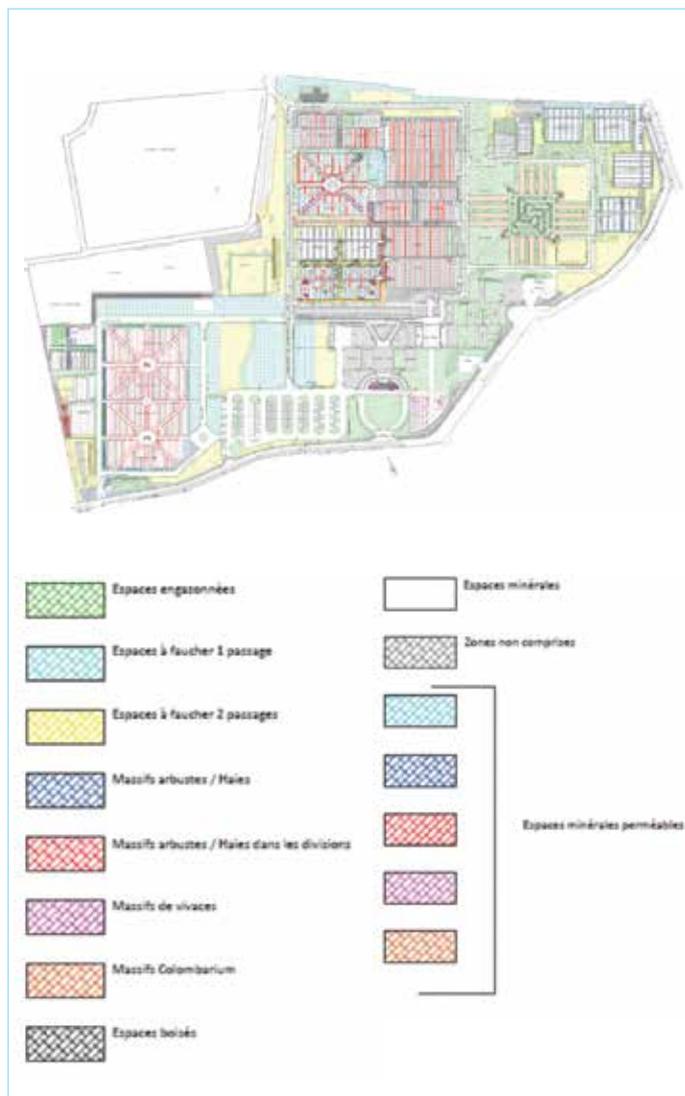
Par ces nouvelles pratiques, le cimetière se modifie visuellement (engazonnement, nouvelles plantations, développement d'une flore locale dans les allées...).

L'entretien découle des zones préalablement définies. Ainsi, 2 fauches, 8 tontes, 8 passages de désherbage manuel, 8 passages de désherbage mécaniques sont réalisés chaque année.

Ce qui représente 190 jours de travail par an.

Gestion différenciée des espaces verts

Dans l'objectif de diminuer la fréquence de passage de tonte, afin de réaliser des économies, ainsi que de diminuer les nuisances sonores tout en favorisant la biodiversité, le cimetière des Joncherolles a mis en place une gestion différenciée des espaces verts.



Les moyens financiers du Syndicat pour l'année 2024

Le budget du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles est largement mobilisé par le financement et par l'autofinancement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation du cimetière, sa mise en accessibilité et la mise en œuvre de nouvelles divisions.

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **2 422 K€** (+ 7 %).

Elles sont constituées, en quasi-totalité, par la cotisation des communes adhérentes au Syndicat (54,95 %), les loyers (2,82 %), le produit des ventes de concessions (4,28 %), les redevances versées au titre des contrats de délégation de service public conclus par le SICJ avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire (24,45 %) et par l'excédent.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1634 K€** (- 9 %) et concernent par ordre d'importance :

- Les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du SICJ, à l'accomplissement de ses missions ainsi que les dépenses de fluides et d'entretien des espaces verts ;
- Les charges de personnel ;
- Les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Les charges exceptionnelles.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement à hauteur de 789 K€.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 288 K€** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent, du fonds de compensation pour la TVA, de l'autofinancement et d'un éventuel emprunt.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 937 K€** et ont principalement concerné les travaux de rénovation du cimetière (création division 25, rénovation des voiries et végétalisation des divisions en sursol) et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012.

Location de locaux

Le Syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes ou des marbriers.

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versé est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. Six logements sont attribués à des agents du Syndicat.

Un logement demeure intégré dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribué à la SEMAFEC.





Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du Syndicat a voté le 20 décembre 2023 l'actualisation des tarifs des concessions. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation en 2024 (soit + 2,6 %⁸). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfeus, aux caveaux syndicaux, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

TARIFS : COMPARAISON AVEC ÉTUDE SIFUREP, TARIFS MOYEN 2022, ENQUÊTE 2023 ET TARIFS SICJ 2023	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	460	1060	-
Hauts-de-Seine	199	717	1525	8087
Seine-Saint-Denis	219	631	1251	5522
Val-de-Marne	184	662	1969	7888
Val-d'Oise	-	633	1 700	-
Yvelines	532	1304	-	-

TARIFS : COMPARAISON AVEC ÉTUDE SIFUREP, TARIFS MOYEN 2022, ENQUÊTE 2023 ET TARIFS SICJ 2023	Communes SIFUREP	SICJ	Seine-Saint-Denis
10 ANS	206	196	219
30 ANS	675	545	631

Au 1^{er} janvier 2024, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de 10 ans s'élève à 195,50 €. A cette date, il est inférieur de 12 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP⁹ en 2022 et inférieur de 5 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP pour l'année 2022.

Au 1^{er} janvier 2024, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de trente ans est de 544,50 €. À cette date, il est inférieur de 16 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2022 et 24 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP pour l'année 2022.

Pour rappel, à la suite de la suppression des taxes funéraires par l'état, les tarifs des concessions ont dû être augmentées, sans qu'il y ait d'impact sur le coût global pour les familles. Le comité d'administration du 25 mars 2021 a voté l'augmentation « à due concurrence » des tarifs des concessions pour le Syndicat.

Les reversements du SICJ aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le Syndicat Intercommunale du Cimetière des Joncherolles (SICJ) applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, il verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

Pour l'année 2024, 45 994 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes, répartis comme suit :



⁸ Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat source OCDE

⁹ SIFUREP : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent

Le crématorium



Le crématorium est géré par la Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium (SEMAFEC) dans laquelle le SICJ est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), de la société OGF et de la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le SICJ a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste.

Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- Les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- L'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, de ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- La gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées quelle que soit leur provenance.

Le délégataire garantit la continuité de service en toutes circonstances. Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le Délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four ;

- La crémation des cercueils ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R.2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui sera remise à la famille ;
- La conservation des urnes au crématorium, pendant une durée maximale d'un an, conformément à l'article L.2223-18-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le délégataire accorde la gratuité des services du crématorium aux personnes dépourvues de ressources suffisantes, domiciliées sur le territoire du Syndicat.

Les installations

Le crématorium des Joncherolles comprend :

Des locaux ouverts au public :

- 1 hall d'accueil ;
- 2 salles de cérémonies omniculture (ou de recueillement) ;
- 1 salle de remise des urnes aux familles ;
- 2 salles polyvalentes.

Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- 2 salles d'introduction des cercueils ;
- 2 fours de crémation ;
- 1 local de conservation des urnes ;
- 1 bureau ;
- 1 logement.



Le bilan de l'activité en 2024

Pour l'année 2024, le nombre total de crémations s'élève à 2 583 (contre 2 439 en 2023, 2 238 en 2022, 2 082 en 2021), réparties comme suit : crémations adultes (1 013), crémations enfants (14), dépôt temporaire d'urne (30), crémations techniques (1556, dont 925 de restes anatomiques, 479 pour l'école de chirurgie, 139 pour des crémations à la suite de reprises administratives du syndicat, 13 pour le SIFUREP).

Dispersion des cendres site cinéraire

Le crématorium des Joncherolles se place à la quatorzième place des crématoriums d'Île-de-France en nombre de crémations adultes (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Clamart, Nanterre, Champigny-sur-Marne, les Mureaux, Arcueil, Valenton, Saint-Ouen-l'Aumône, Corneilles-en-Parisis, Montfermeil, Evry, Montereau, Mareuil les Meaux). Toutefois, le crématorium des Joncherolles développe une activité complémentaire significative avec les hôpitaux, l'école de chirurgie et les communes.

Le réseau PFG apporte 34,64 % des crémations. La part des autres opérateurs est de 65,36 %, ce qui démontre le libre accès de l'ensemble des opérateurs funéraires à cet équipement.

23 % des crémations familles viennent de familles du territoire du syndicat pour lesquelles le crématorium propose un tarif préférentiel.

Les résultats financiers

Les produits d'exploitation sont à un niveau inférieur à l'année 2023. Ils passent ainsi à 975 K€ ht (1170 en 2023, 935 K€ en 2022, 887 K€ en 2021, 1048 K€ en 2020, 784 K€ en 2019).

Les prestations de crémations traditionnelles représentent 71 % du chiffre d'affaires contre 80 % l'année précédente. Le crématorium poursuit la diversification de ses activités en augmentant la part des autres crémations de 29 % (techniques, restes anatomiques, école de chirurgie, locations) contre 20 % en 2022.

Le niveau du coût du gaz encore élevé, des difficultés de fonctionnement technique et organisationnel du crématorium des mois d'avril à septembre ont eu un impact fort sur son activité. Aussi, le crématorium affiche pour l'année 2024 un résultat net négatif de 158 K€ (27 k€ en 2023, 52 K€ en 2022, - 38 K€ en 2021).





La chambre funéraire



Le SICJ a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- La prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- La mise en œuvre d'un programme d'aménagement, consistant en réhabilitation, sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
 - les locaux de la chambre funéraire ;
 - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
 - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
 - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- L'exploitation de la chambre funéraire par le délégataire à ses risques et périls, sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ).

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées quelle que soit leur provenance.

Le délégataire garantit la continuité de service en toutes circonstances. Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le service et les installations

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- L'admission des corps et des cercueils ;
- La conservation des corps et des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

Conformément à l'article L.2223-27 du Code général des collectivités territoriales le délégataire fournit gratuitement les prestations aux personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées sur le territoire des communes membres du Syndicat.

La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- **Des locaux ouverts au public :**
 - 1 hall d'accueil ;
 - 1 salle d'attente ;
 - 1 salle de cérémonie ;
 - 6 salons de présentation des défunts.
- **Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :**
 - 1 hall de réception des personnes décédées ;
 - 1 salle de préparation ;
 - 30 cases réfrigérées.
- **Des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.**
 - 2 logements.



Le bilan de l'activité en 2024

Le nombre d'admissions à la chambre funéraire est de 764, en baisse de - 7,2 % (823 en 2023, 857 en 2022, 942 en 2021, 1 001 en 2020).

La plus grande part sont des admissions de particuliers (90 %), le reste des défunts venant d'établissements de soins (10 %).



Les résultats financiers

Au cours de l'exercice 2024, les recettes s'élèvent à 346 K€ ht, en légère baisse par rapport à 2023 (354 K€). Les admissions en chambre funéraire représentent 34 % des recettes de la chambre funéraire, contre 39 % en 2023, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 42 % au chiffre d'affaires en 2024.

Durant l'exercice 2024, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à 374 K€, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

La contraction des recettes et l'augmentation des charges amènent la chambre funéraire à afficher pour l'année 2024 un résultat net négatif de 65 K€ (- 25 en 2023, - 8 K€ en 2022, - 69 K€ en 2021, + 89 K€ en 2020).

Directeur de la publication : Dieunor Excellent, Président – **Rédaction :** Directrice du SICJ

Crédits photos : ©Didier Fournet.

Création : Temps Réel – Imprimé en novembre 2024 par Arteprint by SB, labellisé Imprim'Vert et certifié ISO14001. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur des papiers issus de sources responsables.



Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2024.





**Syndicat Intercommunal
du Cimetière des Joncherolles**

95, rue Marcel-Sembat
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

**Nouveau site internet
www.cimetierejoncherolles.fr
à voir dès maintenant !**

